réaliser son ambition de devenir premier ministre du Canada. Personne, assurément, partie du discours prononcé en septembre 1965 dans les autres partis de l'opposition, voudrait une chose pareille. J'exhorte donc l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et ses amis à être bien prudents, quoi que le chef de l'opposition essaie de faire au cours de la présente législature. Autrement, ils l'aideraient à précipiter le pays dans de nouvelles élections; ce que, j'en suis persuadé, aucun Canadien ne désire.

Je suis reconnaissant aux bonnes gens de Parkdale qui m'ont chargé encore une fois de les représenter à la Chambre des communes. Je considère comme un grand privilège de les servir, surtout dans le domaine fédéral, et j'estime que même si j'ai accepté les fonctions supplémentaires de secrétaire parle-mentaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing), je pourrai les aider à résoudre tous leurs problèmes ou du moins un bon nombre. Je crois pouvoir les aider en appuyant le gouvernement et en souscrivant à son impressionnant programme annoncé dans le discours du trône.

Une fois adoptées par le Parlement, les mesures dynamiques et progressistes annoncées dans le discours du trône profiteront sans doute directement ou indirectement aux Canadiens de toutes les parties de ce vaste pays et de toutes les classes de la société.

Les propositions énoncées dans le discours du trône aideront aussi mes commettants de Parkdale représentant toutes les races réunies dans une grande ville cosmopolite du Canada. En plus des Canadiens d'origine anglosaxonne, presque tous les groupes ethniques de l'ancien monde sont représentés dans Parkdale, y compris les Français, les Polonais, les Ukrainiens, les Allemands, les Hongrois, les Chinois, les Japonais et bien d'autres.

Beaucoup de mes commettants ont immigré au pays depuis peu. Ces nouveaux Canadiens connaissent nos langues—l'une ou l'autre ainsi que l'histoire et le régime politique du Canada grâce aux hebdomadaires et aux services éducatifs des groupes ethniques. Ces gens fournissent un apport considérable au progrès du Canada par leur formation, leur diligence et leur culture. Et ils se sont empressés de contribuer à la réalisation du grand avenir de notre pays. Ce qu'ils chérissent avant tout, c'est la liberté et les chances illimitées de succès qu'offre notre grand pays à tous ceux qui veulent bien travailler à améliorer euxmêmes leur sort. Ayant trouvé la liberté et patrimoine d'une culture millénaire, ils céléles moyens de réussir, ils sont fermement dé- breront le jour historique où, en l'an 966, le terminés à sauvegarder ces biens. Il est donc souverain polonais Mieszko I, embrassa la bien compréhensible qu'ils s'inquiètent de ceux foi chrétienne. C'est alors que, dans l'histoire qui, ailleurs, ne partagent pas ces bienfaits ou universelle, la Pologne rejoignit la démocratie qui ne les ont plus.

A ce sujet, j'aimerais donner lecture d'une par notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) devant la 20° Assemblée générale des Nations Unies. Voici ce qu'il disait à cette occasion:

Nous ne pouvons, cependant, pas concentrer toutes nos énergies sur le progrès matériel, comme si cela ouvrait toutes les portes du bien-être à l'humanité. La dignité et la valeur sans égale de l'esprit humain sont d'ordre plus fondamental encore et ne peuvent s'épanouir que dans l'égalité et la liberté.

La résolution que nous formulons par conséquent dans la Charte «de raffermir la croyance dans les droits fondamentaux de l'homme» est une partie essentielle de la croisade totale en laquelle nous sommes engagés. Les Canadiens attachent une importance toute particulière au maintien et à l'accroissement des droits de la personne humaine, à la sauvegarde de la famille et de la foi et à la suppression des distinctions de toutes sortes, ayant trait à la race, à la couleur, au sexe ou à la religion.

Notre souci pour les droits de la personne humaine découle aussi de la diversité de nos origines nationales. De nombreux Canadiens s'intéressent encore profondément à la vie des leurs en d'autres pays. Quand le respect des droits humains, de la liberté et de l'autodétermination n'est pas entièrement assuré ou lorsqu'on le refuse de propos délibéré, les Canadiens le déplorent—car nous croyons que ces droits et ces libertés doivent s'affirmer dans le monde entier.

En raison de ces convictions, nous nous intéressons particulièrement à l'accroissement du rôle des Nations Unies dans le domaine des droits de la personne humaine et à la mise en œuvre des propositions présentées récemment à cette fin. Nous appuyons la nomination d'un haut commissaire aux droits de l'homme, selon la proposition de Costa-Rica, et mon pays secondera à titre de co-motionnaire toute résolution en ce sens. Les droits de l'homme ont une importance universelle; la violation de ces droits doit inquiéter tout l'univers.

Dans ces circonstances, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'ajouter que je désire ardemment voir le Canada jouer un rôle tangible lors de la prochaine conférence sur les droits de l'homme qui aura lieu en 1968. J'aimerais que cette conférence ait lieu, si possible, au Canada, voire sur les lieux de l'Expo '67. Selon moi, ce serait l'occasion de témoigner au monde entier combien les Canadiens chérissent les principes fondamentaux des droits de l'homme.

Permettez-moi maintenant de rendre un hommage tout particulier aux Canadiens d'extraction polonaise qui ont déjà commencé cette année à commémorer solennellement le millième anniversaire ou le millénaire de la conversion de la Pologne, pays de leurs ancêtres, au christianisme. Possédant le riche et la civilisation occidentales.